Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 31 (1994)

**Heft:** 1189

Rubrik: Médias

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNION EUROPÉENNE

# Les négociations bilatérales nous renvoient d'abord à nous-mêmes

(ag) Les douze chefs des affaires étrangères des pays de l'UE ont donc autorisé la commission de Bruxelles à ouvrir des négociations bilatérales avec la Suisse. Faut-il pour autant tirer des feux d'artifice? Ne pas confondre le coup de pistolet du starter avec un bouquet final!

La Suisse, en février 1993 déjà, avait déposé une demande pour que soient ouverts seize dossiers. L'UE en a retenu six. Et encore, le domaine du trafic exige une décision des ministres des transports le 21 novembre. S'ils ajournent, ce sera pour mars 1995. La fixation de l'ordre du jour et d'un calendrier est révélatrice d'un rapport de force. On sait d'autre part que l'UE veillera à l'équilibre des avantages, dans chaque secteur négocié et globalement; les Etats du Sud ont déjà annoncé qu'ils fixeraient la barre très haut. Les accords formeront un paquet; il y aura inévitablement en Suisse à affronter l'épreuve du référendum. Des difficultés surgies lors du débat sur l'EEE referont surface; notamment celle d'accepter, dans les domaines concernés, l'évolution du droit européen. L'accord sera présenté comme une manière de limiter les dégâts (cf. NZZ 29 octobre). Il sera donc dépourvu de la portée plus ambitieuse de l'EEE: plus marchandage qu'engagement politique.

**Une décrispation** 

Ces remarques faites, il faut tout de même saluer ce premier dégel, sous les auspices favorables de la présidence allemande. Mais ce qui sera utile désormais, ce n'est pas d'invoquer l'adhésion pleine et entière, dans un style trompette de Jéricho faisant tomber les murailles des bastions du réduit de la résistance. L'urgence, c'est de préparer concrètement l'évolution.

Tout d'abord refuser le choix dans lequel on veut nous enfermer: pas d'autre solution que le bilatéralisme, en attendant la grande négociation sur l'adhésion. Les décisions unilatérales sont à notre portée. Certaines, voir le statut des saisonniers, sont mises en réserve pour que les négociateurs ne se défaussent pas de leurs atouts. C'est l'approche contraire qu'il faut privilégier. Tout ce que nous décidons de notre propre chef est un obstacle intérieur surmonté, c'est-à-dire une chance accrue de ratification. Dans la logique d'une telle démarche, le rythme législatif suisse est inadéquat. Par exemple, l'Office fédéral de l'agriculture a annoncé à la commission des cartels qu'elle présenterait en 1997 une nouvelle loi sur l'orientation du

marché laitier. Et puis, en 1997, si tout va bien, les Chambres demanderont deux ans pour étudier cette loi. La réforme intérieure suisse, nécessaire au rapprochement avec l'UE, demande un autre tempo et un autre engagement. Si le Conseil fédéral ne le propose pas et ne l'impose pas sur les sujets sensibles, nous nous privons de notre capacité d'initiative et la négociation bilatérale sera d'autant plus ressentie comme un diktat.

## Indispensables mesures d'accompagnement

Deuxième condition essentielle. Les décisions unilatérales ne peuvent pas réussir sans mesures d'accompagnement. Pas de libre circulation des travailleurs sans un renforcement des conventions collectives. Pas de libéralisation des marchés agricoles sans un soutien compensatoire permettant à l'agriculture d'évoluer structurellement. Pas de solution dans les transports, si la Suisse n'accepte pas la norme des 40 tonnes, le transfert sur rail du transit alpin pour les camions étrangers et suisses étant une large compensation offerte à la sensibilité écologique.

Sur tous ces chapitres, les discussions internes seront difficiles. Il faudra affronter les extrémistes de chaque camp. C'est la tâche gouvernementale première. Bruxelles ne fait que renvoyer à Berne où tout se jouera. Il est interdit d'attendre.

### **MÉDIAS**

L'hebdomadaire savoyard Le Faucigny paraît à Bonneville. Il a fait l'objet d'un mémoire de fin d'études, au Centre universitaire d'enseignement du journalisme, à Strasbourg. L'auteur, Lionel Favrot, vient d'entamer sa carrière professionnelle comme pigiste à l'édition Rhône-Alpes du Monde. Dans son mémoire, il a très bien su caractériser un journal régional atypique, puisqu'il ne se contente pas de rapporter les faits de la vie locale, comme la plupart de ses confrères. Il prend parti, s'attaque à certains puissants avec des dossiers exemplaires et n'hésite pas à devenir Le Canard Enchaîné des alpages, selon l'expression de certains lecteurs. En dix ans, le tirage a passé de 2000 à 15 000 exemplaires. Un encouragement pour les éditeurs à continuer sur la voie choisie.

#### **IMPRESSUM**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: André Gavillet (ag) Jacques Guyaz (jg) Yvette Jaggi (yj) Charles-F. Pochon (cfp) Forum: Beat Kappeler Composition et maquette: Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Françoise Gavillet Administrateur-déléqué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 80 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9

Domaine public nº 1189 – 3.11.94